

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Avril, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 avril 2024, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Christophe BARTOLI, Paul QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Caroline CUCCHI, SANTARELLI Félix, Jean-Vincent TOMASI
Présents : 8	
Votants : 12	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Zélia BERQUEZ-QUILICHINI, Jean-Pierre ANTONETTI, Paul GIUDICELLI, Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Etaient absents : Mathieu CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Financement fourniture et pose de poteaux incendie – mise en conformité DECI

Annule et remplace la délibération 2023-31 du 04 août 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La commune envisage l'achat et la pose de 10 poteaux incendie supplémentaires afin de :

- Afin de renforcer ses dispositifs de prévention et de lutte contre l'incendie
- Se mettre en conformité avec les prérogatives réglementaires en vigueur
- Mettre en application les règles d'urbanisme relative à la sécurité publique.

Les bornes incendies seront localisées hors agglomération, comme précisé dans la cartographie jointe.

Pour se faire, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

	Montant HT	TVA 10 %	Montant TVA	Montant TTC
Estimation	34 120,90 €	10 %	3 412,09 €	37 532,99 €

Sources de financement	Taux	Financement attendu
Fonds propres	50 %	17 060,45 €
Sous-total autofinancement	50 %	17 060,45 €
Collectivité de Corse - OEC	50%	17 060,45 €
Sous-total subventions sollicitées	50 %	17 060,45 €


Où le rapport ci-dessus et après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : de préciser par la présente à l'Office de l'Environnement de la Corse le montant de la demande de subvention de 17 060,45 €.

Article 2 : de préciser que la commune a inscrit au budget prévisionnel sur ces fonds propres une dépense d'investissement de 17 060,45 €.

Voix POUR :	12
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 22/04/2024	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 18 avril 2024 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22 avril 2024  Le Maire Charles-Henri BIANCONI
--	--